



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DPML
Direction de la Pharmacie, du Médicament
et des Laboratoires de Côte d'Ivoire



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CERTIFICAT DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION

L'inspection effectuée le 23 Novembre 2016 dans l'unité de production de médicaments des laboratoires DNV OVERSEAS IMPEX PVT LTD relève que les médicaments sous formes sèches (comprimés, gélules) sont fabriqués dans ladite unité selon les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le CERTIFICAT DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE est par conséquent délivré à l'unité de fabrication des laboratoires DNV OVERSEAS IMPEX PVT LTD sise à Plot N°56-57, sector-6A, I.I.E, SIDCUL, Ranipur, Haridwar-249403, Uttarakhand (INDE) pour la fabrication de médicaments sous formes sèches (comprimés, gélules).

Ce certificat de Bonnes Pratiques de Fabrication est délivré pour servir et valoir ce que de droit pour une période de cinq (05) ans, à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **01 DEC. 2016**

N° **2560** MSHP/DGS/DPML



Direction de la Pharmacie du Médicament et des Laboratoires (DPML) : 52, Bd de Marseille, BP V 5 Abidjan (Côte d'Ivoire) Tél. (+225) 21 35 73 13 / 13 23 ; Fax : (+225) 21 35 69 58 ; E-mail : secretariat@dphm.ci